

AGENT POLYVALENT DE MAINTENANCE (F/H)

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE LANHOUARNEAU
Grade :	Adjoint technique principal de 1ère classe
Référence :	O02919041737
Date de dépôt de l'offre :	12/04/2019
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	13/06/2019
Date limite de candidature :	12/05/2019
Service d'affectation :	Service technique

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Finistère
Secteur géographique :	Pays de Morlaix
Lieu de travail :	Centre Technique Communal - Mairie 29430 Lanhouarneau

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique territorial
Famille de métier :	Entretien et services généraux
Métier(s) :	Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural

Descriptif de l'emploi :

Réaliser l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux dans le cadre d'un service public de proximité. Motif de recrutement : retraite

Profil demandé :

- Expérience en entretien des bâtiments, voirie et espaces verts,
- titulaire d'un permis B minimum

Mission :

- réalisation de petits travaux de maintenance 1er niveau des bâtiments,
- petits travaux d'électricité,
- entretien et mise en valeur des espaces verts et espaces naturels en soutien de l'agent technique espaces verts,
- entretien de la voirie communale en soutien à l'agent technique voirie,
- réalisation de matériel ou travaux divers.

Courriel : commune.lanhouarneau@wanadoo.fr

Téléphone : 02 98 61 48 87

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.